

AVIS DE DECLARATION SANS SUITE

Objet du marché :

Construction d'une cuisine centrale / Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage intégrant la démarche BDM Occitanie.

Catégorie :

Marché de maîtrise d'œuvre.

Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président, Jean-Paul FRANC

Communauté de Communes de Petite Camargue

145 Avenue de la Condamine 30600 Vauvert

Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30

Courriel : marchepublic@cc-petitecamargue.fr

Type de procédure :

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Décision :

Le pouvoir adjudicateur décide de déclarer la consultation sans suite pour un motif d'intérêt général. Dans le cas de l'espèce, le motif est d'ordre budgétaire ; en effet, les arbitrages budgétaires de ce début d'année ont conduit les élus communautaires à faire des choix quant aux projets à mener prioritairement pour cette année 2018. Il a notamment été décidé de suspendre pour un an celui de la construction d'une nouvelle cuisine centrale, et donc de le reporter à 2019.

Voies et délais de recours :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.